



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'AEFE du 13 mars 2025

Ce qu'il faut retenir :

Une Directrice Générale qui ne répond à rien !

Tout va bien à l'AEFE, les finances sont bonnes et les cadeaux aux établissements partenaires continuent ! Pendant ce temps, 40 M€ d'augmentation des frais d'écolage. Les familles apprécieront !

Sous l'impulsion de la FSU, les discussions avancent sur la part patronale des pensions civiles, payées par l'opérateur public (non compensée par l'État) et l'amputant qu'une grande partie de son budget.

Déclaration liminaire de la FSU

▪ SOMMAIRE :

- **Point introductif d'actualité - *Information***
- **Compte rendu de la séance du 28 novembre 2024 - *Délibération***
- **Contrats et conventions signés par la directrice générale rapport d'information 2024 - *information***
- **Compte financier 2024 - *délibération***
- **Nomination d'un membre du comité d'audit- *Délibération***
- **Protocole transactionnel Dakar - *Délibération***
- **Protocole transactionnel Lycée Descartes à Rabat - *Délibération***
- **Contribution 2025 aux frais de fonctionnement du réseau Lycée Winston Churchill à Londres - *délibération***
- **Ecole internationale française de Sharjah Convention - *Délibération***
- **Evolution du taux PRRD 2025/2026/2027 Lycée de Dublin - *délibération***
- **Dons et legs 2025 Lycée de Vienne et de Munich - *délibération***
- **Remise gracieuse - *délibération***
- **Questions diverses - *information***

Point introductif d'actualité - *Information*

La Directrice Générale de la Mondialisation du MEAE déclare que la période est exceptionnellement difficile pour le développement du réseau : ruptures et défis pour l'Europe qui ont des conséquences sur l'enseignement français à l'étranger. Elle insiste sur le fait que des compromis seront nécessaires pour préserver ce à quoi nous tenons.

Le retour de la guerre a des conséquences sur le réseau : protection de la communauté scolaire, mise en place de l'enseignement à distance... Sans compter les pays qui n'acceptent plus d'écoles françaises pour des raisons diverses (cf Iran, RDC ou Turquie). La question de l'acceptabilité de nos écoles est un sujet qui pèse de plus en plus ces dernières années, c'est une réalité qui pèse sur le devenir de notre réseau. Dans de nombreux pays, l'éducation est considérée comme un marché où on se tourne vers la France et son expertise. Beaucoup demandent des opérations à la carte ! C'est aussi une réalité de terrain avec laquelle l'Agence devra composer. L'environnement est beaucoup plus concurrentiel aujourd'hui.

Elle mentionne également le contexte budgétaire auquel on doit faire face et déclare que la conjonction de tous ces défis nous oblige à revoir nos choix, à revoir l'organisation de cet outil. Si nous ne voulons pas seulement subir, il va falloir proposer, c'est une demande du ministre du MEAE.

Si la FSU ne conteste pas ces points, il faut tout de même ajouter que "l'environnement concurrentiel" est un argument que l'on nous sert depuis bientôt deux décennies. Pour être tout à fait complet, il faudrait ajouter qu'aujourd'hui, sous l'application aveugle de CAP 2030, la concurrence est aussi celle créée par l'opérateur public lui-même avec le développement du réseau à tout prix, et le détournement de ses missions premières.

La Directrice Générale de l'AEFE :

Vénézuela : l'Agence est vigilante sur la situation diplomatique du pays. En effet, les autorités locales ont imposé une réduction considérable des personnels de l'ambassade française sur place. Les personnels français détachés et résidents ne devraient pas être impactés par ces restrictions car leurs visas ne sont pas de même nature mais la situation génère un stress légitime.

Londres: Application TVA et augmentation des frais de scolarité

Rappel: application d'une hausse de 20% des droits de scolarité à partir du 1er janvier 2025. Le montant des bourses pour les familles en difficulté sera ajusté de même que la révision du barème de l'avantage familial en cours d'étude pour prendre en compte l'augmentation. Un travail se fait localement sur les récupérations possibles. Le montant des bourses des familles boursières sera ajusté.

La Directrice Générale fait ensuite un point sur le recrutement pour la rentrée 2025, mentionne les nouvelles demandes d'homologation, parcoursup, la non mise en œuvre des JIJ en 2025 et la thématique de l'Intelligence Artificielle lancée dans le réseau pour 2025.

Au milieu de ces points 100% communication sans grand intérêt dans un CA de l'opérateur public, on apprend que **118 115 candidatures ont été déposées sur la plateforme Talents pour 705 postes** dont 47,3% viennent des partenaires, 15% des EGD, 36% des conventionnés. Pour rappel, cette plateforme est mise à disposition de tous les établissements de l'EFE pour le recrutement en contrat local. **Les candidats ne font plus aucune différence entre un EGD et un partenaire. Quel talent !**

DFAE (français de l'étranger)

agence MERCER, IPPA (indice de pouvoir d'achat) : un travail est en cours pour que ces nouveaux indices entre en vigueur en 2026 pour la constitution des dossiers.

AESH : Il y a eu 474 demandes en 2024, l'enveloppe de 1.5 M€ a été abondée portant le montant total à 2,410 M€ d'euros. En 2025, 2 M€ devraient être proposés.

MEN : En 2024, 26 nouveaux établissements ont été homologués. Pour la campagne en cours, l'Agence comptabilise 203 dossiers à l'étude. La croissance est assez forte avec 84 demandes de première homologation. Un travail est en cours pour créer une plateforme d'homologation, financée par le MEN, et travaillée avec l'AEFE et le MEAE.

Compte rendu de la séance du 28 novembre 2024 - *Délibération*

La FSU demande à ce que la ventilation des votes apparaissent à tous les points afin que les administrateurs et administratrices puissent se référer aux PV des Conseils d'Administration en ayant cette information à chaque point soumis à délibération. Ce sont des données importantes et manquantes dans les PV des CA à l'AEFE.

L'AEFE est réticente et on se demande pourquoi. Le président de l'instance est favorable à cette demande et précise que c'est l'usage dans tous types de PV.

► Vote : POUR unanimité

Contrats et conventions signés par la directrice générale rapport d'information 2024- *information*

En application de la délibération CA n° 31/2019 du 26 novembre 2019 relative à la détermination des catégories de conventions et dons et legs soumis à l'approbation du Conseil d'Administration, les membres du Conseil d'administration sont invités à prendre connaissance, pour information, de la liste des conventions conclues pour l'année 2024 non soumises à l'approbation du Conseil d'Administration.

Le tableau des 281 conventions est annexé à la note.

La FSU souligne que le nombre de conventions conclues en une année est important et que ces signatures sont de nature très différentes (conventions, partenariats...). **Il serait par ailleurs intéressant de connaître les montants de versements de subvention, dans un souci de transparence.**

La Directrice générale déclare avoir bien entendu notre demande. Nous savons tous ce que cela signifie !

Compte financier 2024 - délibération

Pour rappel: le compte financier unique de l'AEFE retrace les opérations de l'Agence, juridiquement constituée de ses services centraux en France et de ses établissements d'enseignement français à l'étranger.

La Directrice des Affaires Financières présente le rapport de gestion.

Recettes budgétaires:

- Etat avec le programme 185 (diplomatie d'influence): 445.55 M€
- Etat avec le programme 151 (aide à la scolarité): 107.61 M€
- Recettes propres (frais de scolarité): 618.6 M€

La part de l'Etat représente 48% des recettes de l'AEFE, les frais de scolarité payés par les familles représentent 52%.

Cela dit, les subventions de l'Etat sont en baisse de - 8.5 M€ en 2024 dont - 3.5 M€ sur le programme 185 et - 5 M€ sur le programme 151.

Malgré ces annonces, l'Agent Comptable Principal déclare que les finances de l'AEFE sont bonnes !

Il est vrai que le solde budgétaire est de + 27 M€ (très au-delà de la prévision budgétaire), mais les frais d'écolage ont augmenté de 40% en 2024 et **la baisse des subventions de l'Etat se poursuivra en 2025 à hauteur de 25 M€ ! Pour la FSU, la situation est catastrophique.**

Problème récurrent sur les Emplois équivalent Temps Plein Travaillés (ETPT):

La FSU était intervenue lors du CA du 28 novembre 2024 au sujet des 266 emplois hors plafond rémunérés par les services centraux, dont nous ne savons rien. Le Président avait entendu notre point et demandé que les acteurs budgétaires de l'Etat clarifient les choses afin que tous les membres de cette instance puissent avoir la même compréhension de la situation. Or ces postes apparaissent encore dans ce COFI sans explication ni éclairage.

La FSU réitère sa demande d'explication, que l'Agence n'a pas !

Le Président du CA rejoint nos propos et demande de remettre à plat les situations pour clarifier les choses.

Problème récurrent sur le CAS pension (Part patronale de la pension civile des personnels détachés)

La totalité des rémunérations des personnels du siège et des personnels détachés au sein du réseau (sous plafond et hors plafond) est imputée sur les crédits des services centraux. Seule la rémunération des personnels de droit local est imputée sur les crédits délégués aux EGD.

En 2024, la masse salariale exécutée pour les personnels des services centraux est arrêtée à **646,88 M€**. Elle est composée des rémunérations des personnels et charges hors pension civile pour 469,91 M€ et par les versements au titre des cotisations pour pension civile à hauteur de 176,97 M€.

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Masse salariale Hors CAS Pensions	446 769 538	434 849 976	420 048 949	443 369 830	450 517 426	469 910 934
CAS Pensions	168 757 953	167 372 562	164 932 841	170 237 940	170 745 221	176 970 490
Total MS sous plafond	615 527 491	602 222 538	584 981 790	613 607 770	621 262 647	646 881 423
Part du CAS Pensions	27%	28%	28%	28%	27%	27%

La FSU dénonce à nouveau le principe et le montant du CAS pension (Part patronale de la pension civile des personnels détachés). Il est totalement anormal que l'Agence continue de supporter cette charge sur sa subvention. L'Agence est totalement discriminée et les détachés directs dans les partenaires ne posent pas de problèmes au MENJ, qui supportera bien la part patronale ! **Il n'est pas normal que l'écart se creuse entre l'opérateur public qui a cette contrainte, et les autres !**

Lors du dernier CA de novembre 2024, La FSU a rappelé que les augmentations successives de la pension civile n'ont jamais donné lieu à compensation et Bercy n'avait pas apporté de réponse.

Le Président du CA avait admis que ce sujet mérite un débat et une remise à plat et le représentant du MEAE, Monsieur Lebrun Damien s'était dit très attentif à ce qui a été dit sur ce sujet et s'était engagé à transmettre les préoccupations exposées. **La FSU les interroge une nouvelle fois.**

Le représentant du MEAE déclare que le travail d'analyse continue et que des réponses seront apportées prochainement.

Le représentant de Bercy ne semble pas connaître le sujet en détail...

Une fois encore le président du CA demande à ce que les choses soient clarifiées, par exemple en ouvrant des discussions interministérielles.

Sur les origines du problème, la FSU rappelle que cette charge a été transférée à l'opérateur en 2009, et que la compensation n'a pas suivi ! Le différentiel s'est donc accru. **La FSU dénonce la dimension politique d'une telle mesure car cette charge est portée par l'opérateur public via son budget.** Une grande partie du programme 185 sert à payer les pensions civiles et ne sert pas à autre chose ! De plus, cette charge atteint uniquement l'opérateur public puisque les autres opérateurs ne sont pas tenus de la payer, il doivent, au mieux, s'acquitter des charges patronales locales. **Le problème que cela pose est très grand car ce fonctionnement pénalise l'opérateur public, les familles et les personnels. La FSU alerte tous les membres de l'instance et incite à réfléchir sur cette question et surtout à agir car cela ne va aller en s'arrangeant !**

► Vote : 5 CONTRE (3 FSU et parents) , 4 Abstention (SGEN, Conway), tous les autres POUR dont UNSA

Nomination d'un membre du comité d'audit - *Délibération*

Pour rappel, le comité d'audit est composé de deux administrateurs, de deux personnalités qualifiées choisies en fonction de leurs compétences et de la contrôleur budgétaire et comptable

auprès du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, membre de droit.

Au titre des administrateurs, ont été nommés :

- Monsieur Jérémy OPRITESCU, Sous-Directeur des moyens et des opérateurs, Direction Générale de la Mondialisation, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères,
- Monsieur Brice BULTOT, Président de la FAPEE.

Et au titre des personnalités qualifiées :

- Madame Mathilde GRAMMONT, Conseillère référendaire en service extraordinaire à la Cour des Comptes,
- Monsieur Richard YUNG, ancien Sénateur.

Monsieur Jérémy OPRITESCU ayant quitté ses fonctions, il vous est proposé de nommer son successeur, **Monsieur Thomas WAGNER, en tant que membre du comité d'audit, au titre d'administrateur.**

► Vote : POUR unanimité

Protocole transactionnel Dakar - *Délibération*

Ces accords transactionnels visent à régler les modalités de régularisation de la prime d'ancienneté due à certains personnels de droit local.

Après consultation du cabinet d'avocats du lycée et du service des affaires juridiques de l'Agence, les parties se sont mises d'accord pour le versement de la prime d'ancienneté due pour les cinq dernières années par l'AEFE. En contrepartie, les personnels concernés s'abstiennent ou s'abstiendront de porter ces affaires devant les tribunaux sénégalais et français.

105 personnels ont accepté de conclure un protocole transactionnel avec l'AEFE, pour un montant total de 336 357 €.

Sur le fond, la FSU déclare qu'il faut régler ces situations et ces protocoles doivent être validés. Nous ajoutons toutefois que cela fait plusieurs dizaines d'années que les employeurs savaient qu'il fallait verser cette prime mais ne le faisaient pas. Il aura fallu un procès de plus de 3 ans pour faire appliquer cela. **La loi peut être difficile mais c'est la loi et il faut l'appliquer !**

Les conséquences ne sont pas négligeables puisque même les collègues indemnisés ne le sont pas sur la totalité des années de préjudice.

La FSU attire l'attention des membres de l'instance sur les familles boursières : il ne faudrait pas que le bénéfice de l'accord ait une incidence sur la prise en compte des dossiers des collègues pour le calcul de l'aide à la scolarité. Une solution collective est à trouver pour qu'ils ne soient pas pénalisés.

► Vote : 9 ABSTENTION (dont FSU), le reste POUR

Protocole transactionnel Lycée Descartes à Rabat - *Délibération*

L'accord transactionnel vise à régler les modalités d'indemnisation d'un personnel du lycée Descartes de Rabat, au titre de compensation pour l'absence d'affiliation à une couverture retraite de la part du lycée pour la période du 1er septembre 1990 au 31 décembre 2000. Le personnel n'avait pas pu bénéficier des régularisations effectuées par le lycée en 2009, ne faisant plus partie des effectifs à cette époque-là.

Après consultation du cabinet d'avocats du lycée et du service des affaires juridiques de l'Agence, les parties se sont mises d'accord pour le versement de 15 885 €. En contrepartie, le personnel concerné s'abstient ou s'abstiendra de porter cette affaire devant les tribunaux marocains et français.

► Vote: POUR unanimité

Contribution 2025 aux frais de fonctionnement du réseau Lycée Winston Churchill à Londres - *délibération*

Le lycée international de Londres Winston Churchill, en tant qu'établissement partenaire de l'AEFE, a pour obligation de verser chaque année à l'AEFE 2% de ses recettes annuelles de scolarité perçues dans les niveaux homologués, recettes annuelles calculées sur la base des effectifs et des droits annuels de scolarité et d'inscription déclarés dans l'enquête de rentrée de l'AEFE.

Face aux difficultés financières que traverse l'établissement, la directrice générale a été saisie par courrier du président de l'organisme gestionnaire d'une demande de soutien sous la forme d'une réduction de la contribution annuelle de l'établissement aux frais de fonctionnement du réseau.

Après étude de la situation et afin de soutenir ponctuellement l'établissement, la directrice générale propose de réduire exceptionnellement la contribution 2025 de l'établissement aux frais de fonctionnement du réseau, en fixant son taux à 0,5% au lieu de 2%.

A 2%, le montant de la participation s'élève pour 2025 à 241 899 €. A 0,5%, ce montant serait ramené à 60 474 €, **soit une aide ponctuelle de 181 424 €.**

La FSU est très choquée par ce point à l'ordre du jour et invite les administrateurs et administratrices à voter contre ! L'établissement EGD de Londres doit subir une hausse de TVA de 20% et dans le même temps l'Agence propose une aide à un établissement partenaire : **nous sommes dans un exemple criant de politique menée par l'opérateur public et conduira à sa perte !**

La Directrice générale reste muette et le représentant du MEAE donne des précisions sur la situation de l'EGD de Londres.

Le président du CA déclare que la présentation de ce point est trop sommaire. En effet, l'agence écrit dans sa note "face aux difficultés financières" mais ne détaille rien.

► Vote: 10 CONTRE(dont FSU), 1 Abstention, le reste POUR

Ecole internationale de Sharjah Convention - *délibération*

Un personnel de direction et 6 personnels d'enseignement sont actuellement en poste dans l'établissement que l'émirat de Sharjah souhaite développer afin de proposer à terme tous les niveaux d'enseignement jusqu'à la terminale.

Afin d'assurer le maintien de ces personnels en poste, il est proposé d'autoriser la directrice générale de l'agence à signer une convention avec OSOOL EDUCATION LLC SP selon le modèle précédemment signé avec le groupe éducatif HOLGED. La convention est entrée en vigueur le 1er septembre 2024.

L'organisme gestionnaire de l'Ecole internationale française de Sharjah est désormais OSOOL EDUCATION LLC SP, qui gère d'autres écoles privées pour le compte de l'émirat, assurant ainsi une pérennité dans la gestion. OSOOL EDUCATION LLC SP est une société à responsabilité limitée et à but lucratif détenue par le gouvernement de Sharjah, qui opère dans le domaine du développement de projets éducatifs pour le compte de Sharjah Asset Management. OSOOL EDUCATION LLC SP s'est engagé à respecter un modèle de gouvernance préservant les intérêts de l'ambassade de France, de l'émirat de Sharjah et de l'établissement.

La FSU le répète : nous ne sommes pas dans le cadre de la convention type et donc pas dans le cadre des conventions que l'opérateur public doit signer. Ces groupes sont à but lucratif et lorsqu'un changement intervient l'Agence doit suivre et n'a pas le pouvoir de s'y opposer. **C'est une ouverture au marché que l'Agence ne maîtrise pas : cela revient à vendre le réseau ! Pour la FSU le fonctionnement des conventions et des conventionnements est à revoir.**

Le représentant du MEAE tient à rappeler la situation spécifique des Emirats Arabes Unis et leur législation spécifique qui n'autorise pas les associations.

► Vote: 4 CONTRE (FSU et FCPE), 7 abstentions, le reste POUR (dont SGEN et UNSA)

Evolution du taux PRRD 2025/2026/2027 Lycée de Dublin - *délibération*

Par délibération 38/2023, lors de la séance du 28 novembre 2023, le conseil d'administration de l'AEFE a autorisé l'augmentation, au 1er janvier 2024, du taux de participation à la rémunération des résidents et détachés (PRRD) du lycée Samuel Beckett de Dublin de 24% à 35%. Après échanges avec l'établissement et analyse de sa trajectoire financière, et afin de le soutenir ponctuellement, la directrice générale propose de réduire cette augmentation et demande au conseil d'administration de l'autoriser à fixer ce taux de PRRD à 31% au 1er janvier 2024. Cela représenterait un allègement de 34 850 euros de la facture PRRD 2024.

Cette aide ponctuelle ne remet pas en cause la trajectoire pluriannuelle du taux de PRRD annoncée à l'établissement avec une cible à 40% en 2027.

2025 : 34 %

2026 : 37 %

2027 : 40 %

► Vote: POUR unanimité

Dons et legs 2025 Lycée de Vienne et de Munich - *délibération*

Lycée français de Vienne :

Madame Denisa Wagner a remis un chèque de 50 000 dollars américains, **soit 45 833 €** (dont 126 € de frais bancaires prélevés à l'encaissement du chèque), afin de compenser la gratuité appliquée à de jeunes réfugiés sans ressources au lycée français de Vienne.

Lycée Jean Renoir de Munich

Le Förderverein du lycée Jean Renoir de Munich souhaite faire un don de **84 100 €** au lycée Jean Renoir.

Le Förderverein est une association, dont l'objet est de promouvoir les activités éducatives au sein de l'établissement. Il perçoit des cotisations de ses membres (parents d'élèves) et gère les activités périscolaires.

Pour indication, le don du Förderverein a pour destination :

- 14 100 € pour la caisse de solidarité de l'établissement ;
- 70 000 € pour les festivités « Projektwoche » des 70 ans du lycée Jean Renoir et le fonctionnement pédagogique de l'établissement.

► Vote: POUR unanimité

Remise gracieuse - *délibération*

Dans le cas de la remise gracieuse, il s'agit habituellement d'une mesure de «bienveillance» devant la situation difficile d'un débiteur. L'Agence présente un cas:

Ne pouvant assurer le règlement des frais de scolarité, la famille a formulé une demande de remise gracieuse du montant des droits de scolarité non recouverts pour l'année scolaire 2014/2015 au lycée Charles de Gaulle de Pékin, pour un montant de **17 028 €**.

► Vote: POUR unanimité

Question 3.13 (FAPEE):

La FSU se permet d'intervenir sur une question posée par la FAPEE. A Tanger, des élèves auraient été sortis de cours car leurs familles étaient débitrices. Les frais de scolarité n'auraient pas été réglés à temps. **La FSU intervient pour exprimer toute sa solidarité envers les familles. Ces événements sont une honte pour l'opérateur public. D'ailleurs, il n'est guère plus reluisant pour l'Agence de menacer des personnels à Singapour et Uruguay qui mènent des actions syndicales sur le thème de l'avantage familial !**

QD FSU 3.1 : Situation du lycée La Fontaine de Niamey NIGER

Rappel du contexte.

Suite au coup d'état de juillet 2023 et après une année scolaire 2023-2024 effectuée en enseignement à distance, l'AEFE a décidé de mettre l'établissement « *en veille* » pour une durée indéterminée. Les personnels de droit local ont été licenciés. La plupart de ces personnels n'ont pas retrouvé d'emploi ou se retrouvent dans des situations précaires voire dramatiques. Les contrats des détachés ont été résiliés, ce qui a engendré des ruptures professionnelles et personnelles douloureuses. La vie de plus de 800 familles a été bouleversée par la fermeture du seul établissement homologué par le Ministère français de l'Éducation nationale au Niger.

Plusieurs millions d'euros d'argent public ont été récemment investis dans l'établissement pour la mise à niveau de ses installations sportives et culturelles. Depuis juillet 2023, l'établissement n'est plus entretenu et est simplement surveillé par quelques gardiens d'une société privée. L'établissement se dégrade rapidement et suscite la convoitise d'intérêts privés nous faisant craindre la perte définitive de cette structure.

- Quel est le format et le coût actuel du gardiennage de l'établissement ?
- Quelles garanties l'AEFE a-t-elle sur l'effectivité et l'efficacité du gardiennage (société imposée par les autorités et dont on ne sait rien) ?
- Quel dispositif l'AEFE envisage-t-elle de mettre en place pour entretenir et éviter que le lycée - La Fontaine ne se dégrade irrémédiablement (termite, fuites toitures, sécurité incendie) ?
- Serait-il possible que la société en charge du gardiennage embauche certains des anciens employés connus et de confiance pour effectuer cet entretien minimum ?
- Combien de temps pourra être maintenue l'homologation ?
- Qu'advierait-il si l'homologation de l'établissement n'était pas renouvelée ?

Réponse :

1- *Quel est le format et le coût actuel du gardiennage de l'établissement ?*

Le gardiennage est actuellement assuré par 1 chef de poste et 6 agents le jour, 1 chef de poste et 3 agents la nuit (et les dimanches et jours fériés), pour un coût annuel de 34 000€.

2- *Quelles garanties l'AEFE a-t-elle sur l'effectivité et l'efficacité du gardiennage (société imposée par les autorités et dont on ne sait rien) ?*

L'ancienne société ne pouvant plus travailler au Niger (car le chef d'entreprise est français), la nouvelle société a été choisie en urgence suite à la décision de l'Agence de maintenir le gardiennage de l'établissement. Le gardiennage du site de l'ambassade de France est assuré par la même société.

3- Quel dispositif l'AEFE envisage-t-elle de mettre en place pour entretenir et éviter que le lycée La Fontaine ne se dégrade irrémédiablement (termites, fuites toitures, sécurité incendie) ? L'accès à l'établissement ayant été interdit par le poste diplomatique, nous ne sommes pas en mesure de répondre à cette date. Cette décision relève de la tutelle de l'AEFE.

4- Serait-il possible que la société en charge du gardiennage embauche certains des anciens employés connus et de confiance pour effectuer cet entretien minimum ? Demander à une société - dont ce n'est pas le « métier » - d'engager d'anciens personnels pour réaliser l'entretien ne semble pas envisageable. Il faudra étudier d'autres possibilités lorsque nous aurons la possibilité d'accéder à l'établissement.

5- Combien de temps pourra être maintenue l'homologation ? Qu'advierait-il si l'homologation de l'établissement n'était pas renouvelée ?

L'arrêté du 6 juin 2024 fixant la liste des écoles et établissements d'enseignement français à l'étranger homologués indique que le Lycée La Fontaine de Niamey est fermé pour les niveaux école, collège et lycée. Le maintien de la mention de l'établissement a été fait pour des raisons diplomatiques, pour autant l'établissement n'est plus homologué. En conséquence, si l'établissement devait de nouveau ouvrir ses portes alors il serait nécessaire de déposer une nouvelle demande d'homologation. Celle-ci serait alors qualifiée de première demande.

QD FSU 3.2 : Bilbao, visite Odysée

Une visite de deux jours a été mise en place par l'AEFE et notamment le chef d'établissement au Lycée français de Bilbao (Espagne). Des représentants du groupe Odyssey ont semblé t il organisé plusieurs réunions avec différents membres de la communauté éducative. Dans quel cadre une telle visite de deux jours au sein d'un établissement conventionné de l'opérateur public entre-t-elle? Confirmez-vous que l'AEFE et une partie de ses personnels est bien mandatée pour organiser, dans le cadre des missions des un.es et des autres, sa propre concurrence? Pourquoi les administrateurs/trices ne sont ils/elles pas informés.es de telles démarches? Que pouvez vous dire de ce projet?

Réponse :

L'AEFE tient à préciser que ni elle ni le chef d'établissement du Lycée français de Bilbao n'ont organisé cette visite. Celle-ci a été initiée et mise en place par l'organisme gestionnaire de l'établissement.

Les premiers contacts avec le groupe Odyssey ont été établis à la fin de l'année 2024, ce dernier ayant manifesté son intérêt pour un développement en péninsule ibérique après la reprise du Lycée français de Séville. Dès le départ, l'organisme gestionnaire a informé le poste diplomatique, l'AEFE et la direction de l'établissement de ces échanges et de l'intention d'organiser une visite, qui s'est concrétisée les 10 et 11 février 2025.

Lors de cette visite, un échange s'est tenu avec les membres du comité d'entreprise (PDL) afin que la délégation Odyssey puisse leur présenter son intérêt éventuel pour l'établissement et son projet.

Une assemblée générale élargie aux personnels détachés a ensuite été organisée le 19 février 2025 à l'initiative du comité d'entreprise, permettant un temps de questions/réponses en présence du président de l'organisme gestionnaire, M. Jobbe-Duval, et avec une invitation étendue au chef d'établissement.

À ce stade, le groupe Odyssee n'a pas confirmé son intention de déposer une offre. Il serait donc prématuré de spéculer sur ses démarches et intentions, d'autant plus que l'organisme gestionnaire reste son principal interlocuteur sur ce dossier. Dans le cadre de ses missions, le chef d'établissement veille à transmettre à l'AEFE toute nouvelle information portée à sa connaissance.

Enfin, il convient de noter que l'organisme gestionnaire examine attentivement les différentes options permettant d'assurer la pérennité du lycée sur le long terme, dans un contexte marqué par des défis de gouvernance et des difficultés à assurer une relève au sein de son comité directeur.

La FSU intervient : une visite de 2 jours organisée par un établissement conventionné pour accueillir un groupe privé ne fait pas partie des missions de l'opérateur public !

QD FSU 2.3 : indemnités statutaires

La transposition des indemnités statutaires - qui sont dues aux personnels titulaires détachés du fait de leur statut - mais non versées, est prévue par l'Agence pour validation au CSA de juin 2025. Cette date est déjà trop tardive compte tenu de l'historique de cette question. Toutefois, et afin d'éviter que ce sujet qui n'a que trop duré, soit à nouveau repoussé, l'Agence peut-elle nous donner davantage de précisions sur ces intentions sur le sujet, y compris en termes de chiffrage budgétaire?

Réponse :

L'étude de la transposition des indemnités statutaires suivantes a été menée sur les primes suivantes actuellement non transposées :

Indemnité de responsabilité aux directeurs d'école ; NBI des directeurs d'école ; Indemnité de fonction des psychologues de l'éducation nationale ; Indemnité forfaitaire CPE ; IF2R des personnels de direction ; Prime d'attractivité ; Rémunération aux personnels des centres d'examen du baccalauréat ; Indemnité de fonctions particulières allouée aux personnels enseignants des classes préparatoires aux grandes écoles.

Le montant estimé était de l'ordre de 2,4 M€.

Pour mémoire, l'agence s'est déjà vue opposer un refus de la direction du budget à la demande de transposition des indemnités : de fonctions pour les psychologues de l'éducation nationale ; de sujétion à certains enseignants d'EPS assurant un service en classe de première, de terminale ou préparant à un certificat d'aptitude professionnelle ; indemnité forfaitaire allouée aux conseillers principaux d'éducation.

La réponse ne répond pas à la question : nous demandions l'intention de l'Agence sur le sujet pour que les personnels ne soient pas lésés ! La FSU attend que les discussions s'ouvrent sur ce sujet.